

Département de la Dordogne
COMMUNE DE CHANTERAC

COMPTE-RENDU DE SEANCE
Du 25 MARS 2009

PRESENTS : MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick, BERTRANDIAS Isabelle, MERIEN Jérôme, PETEYTAS Marlène, LEHELLE Martine, BRUGERE Nathalie, BRUGERE Marie-Claude, LACOSTE Virginie, JUGIE Roger, CAULIER Yvon, LAMY Hervé.

ABSENT EXCUSE : MARTIOL Philippe.

SECRETAIRE DE SEANCE : BERTRANDIAS Isabelle.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : Le compte administratif 2008 est présenté au Conseil Municipal, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur JUGIE Roger.

Il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal et présente un résultat de clôture de 90 786.58 €.

Le compte administratif concernant le budget annexe de l'assainissement 2008 est également présenté au Conseil Municipal et adopté à l'unanimité avec un résultat de clôture de - 59 623.06 €.

En ce qui concerne le compte administratif du budget annexe du lotissement, il a été aussi présenté au Conseil Municipal et adopté à l'unanimité. Il présente un résultat de clôture de 0 € qui s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu d'écritures comptables en 2008.

COMPTE DE GESTION 2008 : Le compte de gestion 2008 de Monsieur le Receveur Municipal est également approuvé par le Conseil Municipal, ainsi que ceux concernant le budget annexe de l'assainissement et du lotissement.

VOTE DES QUATRE TAXES : Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux de l'année dernière et adopte les quatre taux suivants pour l'année 2009 :

- Taxe d'habitation : 7.58 %
- Taxe foncière (bâti) : 15.59 %
- Taxe foncière (non bâti) : 61.35 %
- Taxe professionnelle : 11.86 %

F.C.T.V.A : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget communal la somme de 170 163 € en dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 56,11 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de L'ETAT, soit 109 002 €.

DIVERS :

- Travaux d'entretien à l'église : ils sont à inscrire au budget, sous condition de subventions.
- ATTIQUE a recensé des éléments du patrimoine culturel de la commune qui feront partie d'une base de données mise en ligne sur le site « visites en Aquitaine ». Il souhaite connaître notre avis avant de diffuser le site.
- Registre nominatif d'identification des personnes âgées et des personnes handicapées isolées à domicile : Yvon CAULIER se charge de rédiger un courrier d'information.
- Mutualisation des certificats d'économie d'énergie. Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition faite par le SDE 24et consistant à transférer les Certificats d'Economie d'Energie issus d'actions mises en place dans le domaine de l'éclairage public afin de les mutualiser sur l'ensemble du département. Le Conseil municipal donne une réponse favorable.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention « Cinéma en plein air » été 2009.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention pour la subvention de « La Vallée prend son temps » pour un montant de 1 100 €.